

Vues sur Cours

Bulletin du CLAP / CENTRE RESSOURCES ILLETTRISME D'AQUITAINE

Numéro 18

Septembre 2006

L'ANAEM en Aquitaine

L'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations vient d'installer ses nouveaux locaux en Aquitaine.

- ANAEM à Bordeaux : 55, rue Saint Sernin 33000 BORDEAUX
- ANAEM à Pau : Centre Social du Hameau, rue Monseigneur Campo 64000 PAU

Dorénavant, le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) sera proposé à toutes les personnes étrangères récemment admises à résider sur le territoire des 5 départements Aquitains. C'est à Bordeaux que l'ANAEM recevra les personnes de Gironde, mais aussi de Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne, les personnes des Pyrénées-Atlantiques étant accueillies à Pau.

En savoir plus : www.anaem.social.fr

Tout savoir sur le C.A.I. - Prestations assurées

Le contrat d'accueil et d'intégration représente un engagement réciproque, entre l'État, d'une part, et le nouvel arrivant, d'autre part. Au travers du contrat, l'État propose à chaque étranger désireux de s'installer en France :

- Un entretien individuel avec un auditeur social destiné à établir un diagnostic de la situation du nouvel arrivant et une évaluation de ses besoins ;
- Une formation civique centrée sur les principes et valeurs de la République et les droits et devoirs fondamentaux du citoyen, l'organisation et le fonctionnement de l'État ;
- Une formation à la langue française de 200 à 500 heures, modulable selon les besoins établis à la suite d'un bilan linguistique ;
- Un entretien avec un travailleur social qui peut proposer un accompagnement social au nouvel arrivant, si la situation de ce dernier le justifie ;

Suite p. 2

Sommaire :

L'ANAEM en Aquitaine	p. 1
Tout savoir sur le C.A.I.	p. 1-2
Bonnes pages	p. 1
JAPD 2005 en Aquitaine	p. 2
Difficultés d'insertion des Jeunes (INSEE)	p. 2
Chiffres illettrisme, enquête IVQ	p. 3
Éducation pour tous	p. 3
La VAE	p. 4
Développer la Formation Linguistique	p. 5
Du côté des revues / ANCSEC	p. 5
Agenda des interventions	p. 5
Espaces documentaires	p. 6

Bonnes pages



- **La famille Timar (TNT)** : Cd-rom d'aide à l'apprentissage du français oral et écrit s'adressant à un public Français Langue Étrangère débutant. Outre les aspects linguistiques, le logiciel permet de découvrir les institutions françaises, quelques éléments de culture française et des notions de base de géographie.

- Dans la collection « **Trait d'Union 2** » (Clé International), sont sortis récemment les livrets « Lire, écrire », « Insertion Professionnelle » et « Culture et Citoyenneté ». Il s'agit d'outils fonctionnels basés sur des situations et des documents authentiques. Tout public.



Tout savoir sur le C.A.I. - Prestations assurées (suite p.1)

- Une information sur la vie en France dispensée au cours d'une journée de formation sur le fonctionnement de la société française (journées « Vivre en France »). Elle prend la forme d'ateliers thématiques, qui abordent les thèmes de la santé, de la protection sociale, de l'école et des modes de garde, du logement, de la formation et de l'emploi.

En contrepartie, l'étranger s'engage à :

- Respecter les valeurs fondamentales de la République française (démocratie, liberté, égalité, fraternité, sûreté et laïcité) ;
- Suivre les formations qui lui auront été prescrites ;
- Se rendre aux entretiens fixés pour permettre le suivi du contrat.

Le contrat est signé pour une durée d'une année et est éventuellement renouvelable pour une durée identique.

Quelques éléments sur la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) en Aquitaine, pour l'année 2005

	33	24	40	47	64
jeunes participants	19 000	4323	4126	3610	7550
détectés en difficulté de lecture	1848	514	354	482	533
reçus en entretien	812	194	190	210	241
autorisation de suivi	481	122	119	124	148

Rappelons que cette journée est obligatoire pour les garçons et les filles, qui y sont invités quelques mois après le recensement auprès de leur mairie. En règle générale, les jeunes participants sont âgés de 17 à 18 ans. Au cours de la journée, des tests de lecture sont proposés.

Depuis Août 2005, les jeunes en difficulté de lecture encore scolarisés ne sont plus reçus en entretien, par contre leur situation est signalée à l'Éducation Nationale. Ceux qui ne sont plus scolarisés sont reçus en entretien, au cours duquel on leur propose un suivi par une Mission Locale.

Ces éléments nous ont été fournis par les Centres du Service National de Bordeaux et de Pau.

Les difficultés d'insertion des jeunes s'aggravent selon l'Insee (Le Monde 11/05/06)

Si l'on en croit les *Données Sociales* de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) publiées jeudi 11 mai 2006, « aucun niveau de diplôme ne garantit une protection absolue contre le déclassement », même si les diplômés de troisième cycle et des grandes écoles sont moins exposés à ce phénomène. Conséquence, « les jeunes déclassés sont plus souvent insatisfaits et quittent plus fréquemment leur emploi ». Une autre étude démontre le poids prépondérant des origines socioculturelles dans l'accès à l'emploi. L'insertion est « plus lente et difficile » pour les enfants d'ouvriers, les jeunes issus de l'immigration extra-européenne ou les « individus confrontés dans leur enfance à diverses difficultés sociales ou familiales », dont le chômage des parents, les problèmes de santé, etc. Le risque de non-emploi est accru de 30% lorsqu'un parent a connu le chômage de longue durée. Et le cumul de ces « événements précarisants », fréquent selon les auteurs de cette recherche, aggrave le risque d'instabilité.

Parmi les jeunes interrogés en 2003, issus de l'enquête *Génération 1998*, qui ont connu une période continue d'emploi de plus de dix-huit mois au cours des cinq années qui ont suivi leur sortie de formation initiale, les enfants de cadres ou de professions intermédiaires sont deux fois moins concernés que les enfants d'ouvriers par les parcours où domine le non-emploi. Et ces derniers connaissent aussi une « surreprésentation des périodes d'emploi temporaire ». Les jeunes issus de l'immigration extra-européenne, dont le père est d'origine maghrébine, ont des difficultés plus importantes : « la moitié d'entre eux n'a pas d'emploi stable contre un tiers des jeunes dont le père est né en France ».

QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'ILLETTRISME TEL QUE MESURE PAR L'ENQUETE IVQ (INFORMATION VIE QUOTIDIENNE) MENEES PAR L'INSEE

L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme a publié (le 7 juin 2006) un document consacré aux personnes en difficulté avec l'écrit dans l'enquête IVQ, en le centrant uniquement sur celles ayant été scolarisées en France.

3 100 000 personnes (9 % des 18-65 ans), résidant en France Métropolitaine et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme. Sur ce nombre de personnes :

9 % sont âgées de 18 à 25 ans	
15 % sont âgées de 26 à 35 ans	
23 % sont âgées de 36 à 45 ans	59 % sont des hommes
30 % sont âgées de 46 à 55 ans	41 % sont des femmes
23 % sont âgées de 56 à 65 ans	

ILLETTRISME ET TERRITOIRES

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées :

28 % dans les zones rurales, 21 % dans des villes de moins de 20 000 habitants.

L'autre moitié vit dans des zones urbaines :

17 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 24 % dans les villes de plus de 100 000 habitants, 10 % en région parisienne.

10 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Mais attention : dans les ZUS le pourcentage d'illettrés est deux fois plus élevé que dans la population totale (18 % au lieu de 9 %).

ILLETTRISME ET EMPLOI

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.

57 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi, 11 % sont au chômage, 14 % sont retraités, 9 % en formation ou en inactivité, 8 % sont au foyer.

ILLETTRISME ET MINIMA SOCIAUX

26 % des allocataires du RMI sont en situation d'illettrisme. Parmi les personnes allocataires du RMI la proportion des personnes en situation d'illettrisme est donc trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée.

ILLETTRISME ET LANGUE MATERNELLE

74 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le Français à la maison à l'âge de 5 ans. On note globalement que 8 % des personnes qui utilisaient le Français à la maison à 5 ans sont en situation d'illettrisme contre 20 % de celles qui utilisaient une langue étrangère ou régionale au même âge.

Pour plus d'informations sur les différentes enquêtes menées par l'Insee mais aussi sur les résultats des tests de lecture de la JAPD, vous pouvez consulter notre site Internet : www.clap-so.org, dès la page d'accueil, la rubrique « Du nouveau sur les chiffres de l'illettrisme ».

Éducation pour tous : l'Alphabétisation, un enjeu vital

L'UNESCO vient de publier la 4ème édition du Rapport Mondial de suivi sur l'éducation pour tous.

En voici quelques points importants. Les effectifs de l'enseignement primaire sont en forte augmentation en Afrique Subsaharienne, en Asie du Sud et de l'Ouest ; la scolarisation des filles a progressé dans ces zones. La part des dépenses publiques d'éducation a augmenté dans 70 pays, l'aide à l'éducation de base a doublé entre 1999 et 2003, elle pourrait atteindre 3,3 Milliards de dollars US en 2010.

Mais 100 millions d'enfants ne sont pas scolarisés dans le primaire, dont 55 % de filles. 771 millions de personnes de 15 ans et plus sont analphabètes. Ces personnes se rencontrent principalement en Afrique Subsaharienne, en Asie du Sud et de l'Ouest, dans le Pacifique. L'analphabétisme est associé à la pauvreté.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les principes

Depuis 2002, il est possible d'obtenir un titre professionnel ou un diplôme, en tout ou partie, en ayant recours à la VAE. Pour cela, il est nécessaire de pouvoir justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans un cadre professionnel ou non. La démarche consiste à rapprocher ce que la personne a appris au cours de son expérience d'un titre ou diplôme. Ces titres ou diplômes sont délivrés par différents Ministères : Éducation Nationale, Jeunesse et Sports, Agriculture, Emploi, Affaires Sociales, Santé... Elle doit ensuite rédiger un dossier qui sera défendu devant un jury réuni par les services du Ministère qui valide le titre ou le diplôme. L'AFPA, qui prend en charge la validation des titres du Ministère de l'Emploi, organise aussi une situation de travail qui est évaluée par le jury.

Le parcours de la personne

La personne (demandeur d'emploi, salariée, autre situation possible), contacte soit les services d'un Ministère qui délivre un titre soit le Point Relais Conseil VAE (PRC) qui fait une première estimation des 3 ans d'expérience (attestations, fiches de paie...). En fonction de la nature de l'expérience, le PRC indique quel titre ou diplôme peut être envisagé et oriente la personne vers le service concerné. Là, on vérifie la durée de l'expérience et sa nature et on précise le titre ou diplôme qui peut être obtenu par la VAE. La personne pourra ensuite bénéficier d'un accompagnement et de conseils pour rédiger son dossier et préparer son entretien avec le jury.

La VAE et les Savoirs de Base

D'ores et déjà, beaucoup de personnes mal à l'aise avec les savoirs de base, ayant été scolarisées en France ou non, peuvent prétendre elles aussi à la VAE, pour des titres professionnels, parce qu'elles ont appris grâce à l'expérience. Mais bien sûr il y a des freins : manque d'information, coût. Des mesures devraient être prises pour améliorer l'information et la prise en charge financière. Actuellement, il y a gratuité de la VAE pour les demandeurs d'emploi en ce qui concerne les titres du Ministère de l'Emploi. Mais pour beaucoup de personnes (l'INSEE Aquitaine estime 1 adulte

sur 8 de 18 à 65 ans, soit 200 000 personnes en Aquitaine en difficulté avec l'écrit), il y a un obstacle supplémentaire, celui de la rédaction du dossier.

Des initiatives dans la Région

Pour développer la possibilité d'accès à la VAE pour toutes ces personnes, des initiatives sont prises dans la région.

- Sensibiliser les réseaux d'information (ANPE, Missions Locales, PLIE, Services Sociaux).
- Sensibiliser les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA, qui collectent les fonds de la Formation Professionnelle des entreprises).
- Sensibiliser les représentants des Ministères qui délivrent des titres et diplômes pour la VAE.
- Associer les Organismes de Formation et les associations qui interviennent dans la formation aux savoirs de base, pour qu'ils puissent aider les personnes dans la rédaction des dossiers.

Ces initiatives sont coordonnées autour des services de la DRTEFP, du Conseil Régional, des Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, de l'AFPA, de l'AREPA, des CIBC (PRC).

Ce que peuvent en attendre les personnes

L'obtention d'un titre ou d'un diplôme permet de faire reconnaître une qualification professionnelle. Cela va donc dans le sens d'une meilleure insertion professionnelle, que ce soit dans le cas du maintien dans l'emploi ou dans le cas d'une progression dans l'emploi. Il est donc important d'envisager concrètement les possibilités dans une structure donnée de pouvoir proposer une aide précise pour la rédaction des dossiers. Il y a aussi de fortes probabilités, que si des personnes enclenchent une Validation des Acquis de l'Expérience, elles s'inscrivent aussi dans une formation leur permettant de mieux faire face à leurs besoins à l'écrit.

Pour en savoir plus :

www.centre-inffo.fr
www.orientation-formation.fr
www.arepa-aquitaine.asso.fr
www.cncp.gouv.fr

Développer la formation linguistique au titre de la formation professionnelle continue en entreprise

Migrations Études n° 133 de Janvier 2006, vient de rendre public la synthèse d'une étude réalisée pour la Direction de la Population et des Migrations. 4 secteurs professionnels ont été interrogés plus spécialement : le Bâtiment et Travaux Publics, l'Hôtellerie - Restauration, la Propreté et le Travail Temporaire. Après des constats portant sur la perception des uns et des autres, on se rend compte que la question de la maîtrise de la Langue Française comme nécessaire dans l'activité professionnelle est confuse. Le document insiste sur le fait que la question de la pratique de la langue française au travail est de plus en plus pressante. C'est le cas des secteurs d'activité où l'offre d'emploi dépasse la demande (on parle des secteurs « sous tension »). C'est le cas également avec le développement de nouvelles normes de sécurité, d'hygiène, de traçabilité des produits, qui nécessitent de plus en plus de compétence de lecture et d'écriture en français dans les situations de travail.

Pour en savoir plus : <http://www.social.gouv.fr/IMG/pdf/migrationsetudes133.pdf>

Du côté des revues

Le numéro 178-179 (Avril – Mai 2006) du Nouvel Éducateur propose un dossier intitulé : « Et pourtant, ils lisent », présentant la Méthode Naturelle de Lecture-Écriture. Au sommaire, un extrait de C. Freinet, des textes d'enseignants faisant état de leurs pratiques dans leurs classes, une présentation d'outils pédagogiques, un article de D. de Keyzer à propos des adultes non-lecteurs, et le point de vue de plusieurs chercheurs (A. Ouzoulias, R. Goigoux, J. Bernardin, J. Foucambert...).

Le numéro 440 (Février 2006) des Cahiers Pédagogiques propose un dossier sur l'orthographe.

Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ANCSEC)

Dans le n° 17 de « Vues sur Cours » nous indiquons la création de cette Agence. Le décret a été publié au Journal Officiel (n° 175, du 30/07/06). Pour plus d'informations, se reporter au site du FASILD (www.fasild.fr). Le décret est en ligne dès la page d'accueil.



Agenda des interventions



Toutes les animations mentionnées feront l'objet d'un courrier spécifique adressé aux structures et aux personnes dont nous avons l'adresse, qui précisera la date, le lieu et le contenu de l'animation (environ 3 semaines avant). Ces journées sont soutenues par l'Union Européenne (FSE).

Trait d'union 2 :

- 2 journées dans le 33 (Bordeaux)
- 2 journées dans le 47 (Agen, Villeneuve/Lot)
- 2 journées dans le 64 (Bayonne, Pau)

Pédagogie de l'oral et de l'écrit :

- 6 journées dans le Médoc

Logiciels :

- 1 journée dans le Sarladais

VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) :

- 2 réunions dans le 24 (Bergerac, Périgueux)
- 4 réunions dans le 33 (3 à Bordeaux, 1 dans le Médoc)
- 2 réunions dans le 40 (Dax, Mont-de-Marsan)
- 2 réunions dans le 47 (Agen, Villeneuve/Lot)
- 2 réunions dans le 64 (Bayonne, Pau)

Démarches pédagogiques :

- 1 journée à Hagetmau

Profitez des demi-journées organisées dans les Espaces Documentaires de chaque département pour rencontrer les conseillères pédagogiques.

Prenez contact avec le CLAP au 05 57 01 56 90.

D'autres journées sont prévues à destination des prescripteurs (Médoc (33), Ribérac (24), Villeneuve sur Lot (47)).

Espaces Documentaires

Le « Centre Ressources Illettrisme » est destiné aux associations, organismes, services de l'État ou des Collectivités Territoriales qui interviennent dans l'orientation, la formation et l'insertion sociale et professionnelle des publics adultes, immigrés ou non, ne maîtrisant pas la langue française et les savoirs de base.

Dans le cadre de partenariat, le Centre Ressources Illettrisme d'Aquitaine a mis en place des espaces documentaires dans les Départements de la région. Les fonds documentaires sont spécialisés dans les savoirs de base.

On peut y emprunter 5 documents simultanément ; le prêt est gratuit, un chèque de caution est demandé.

DORDOGNE

- B.D.P (Contact : Mme Jocelyne Leroy)

2 et 4, Rue Albert Pestour 24000 **PERIGUEUX**

☎ 05 53 53 65 56 Fax 05 53 35 08 72

- L'Atelier (Contact : Mme Cathy Delbasty)

40, Rue Neuve d'Argenson 24100 **BERGERAC**

☎ 05 53 57 78 26 Fax 05 53 57 21 66

LOT- ET- GARONNE

- Mission Locale (Contact : Mlle Virginie Le Corre)

110, boulevard de la Liberté 47000 **AGEN**

☎ 05 53 47 23 32 Fax 05 53 47 56 62

- Mission Locale (Contact : Mme Marianne Julien)

13, rue Darfeuille 47300 **VILLENEUVE SUR LOT**

☎ 05 53 40 06 02 Fax 05 53 40 40 08

LANDES

- CDDP (Contact : Mme Nadine Arménio)

614, rue du Ruisseau 40000 **MONT-DE-MARSAN**

☎ 05 58 75 43 11 Fax 05 58 06 29 18

PYRENEES - ATLANTIQUES

- Mission Locale (Contact : Mme Josiane Viaud)

Complexe République, 1er étage 64000 **PAU**

☎ 05 59 98 90 40 Fax 05 59 98 90 49

- Mission Locale (Contact : Mme Muriel Hiriart)

74, rue d'Espagne 64100 **BAYONNE**

☎ 05 59 59 82 60 Fax 05 59 25 65 44

GIRONDE

- CLAP / Centre Ressources Illettrisme

176/182, rue Guillaume Leblanc 33000 **BORDEAUX**

☎ 05 57 01 56 90 Fax 05 57 01 56 99

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mardi et Jeudi : 8h30-12h30 / 14h-17h30

Mercredi : 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h30

Fermé le mercredi matin et vendredi après-midi

GIRONDE

- Pays Médoc (Contact : Mlle Stéphanie ROLLAND)

21, rue du Gal de Gaulle 33112 **SAINT LAURENT**

☎ 05 57 75 18 92 Fax 05 57 75 13 90

- Mission Locale (Contact : Mme Marie VALERE)

189, avenue du Mal Foch 33500 **LIBOURNE**

☎ : 05 57 51 71 27 Fax : 05 57 51 71 27

- Mission Locale (Contact : M. Lucas PROUDHOM)

17, rue Saint-Simon 33390 **BLAYE**

☎ : 05 57 42 89 75 Fax : 05 57 42 92 44



Pensez à nous signaler tout changement d'adresse (postale ou courriel) pour continuer à recevoir nos informations !

Nouvel Espace !!!

CLAP Centre Ressources Illettrisme

176-182, rue Guillaume Leblanc
33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 57 01 56 90

Télécopie : 05 57 01 56 99

Messagerie : cri@clap-so.org



Puis rubrique « Centre
Ressources Illettrisme »

Vues sur Cours :

Directeur de la Publication : Pascal PILET,

Responsable de la Publication : Yves GUEGAN.

Imprimé par nos soins, ISSN : 1621-5699

Envoyé à 1848 exemplaires par courriel